

Le trekking au Népal

par Philippe Ertlen

Katmandu novembre 2006.

Infos générales sur le trekking au Népal

Le nouveau permis TRC (trekking registration certificate)

Depuis le premier octobre 2006 tout randonneur désirant effectuer un trekking au Népal doit être muni de ce nouveau permis.

Il est délivré exclusivement par une agence de trekking membre de l'association des agences de trekking népalaises :

TAAN. (Trekking Agencies' Association of Népal)

Le prix est de 250 roupies (2,7euros)

Conséquences immédiates :

-Le trekking sans agence est proscrit même pour aller de villages en villages .

-Les guides individuels non membres de TAAN ne peuvent plus travailler en direct avec les trekkers.

Le prétexte avancé par les agences et le gouvernement est d'assurer la sécurité des trekkers. En pratique les contrôles sur d'éventuelles disparitions de randonneurs est inefficace et en outre les trekkers sont déjà fichés par la police aux nombreux check-post et par les bureaux des parc nationaux dans le Khumbu, Les Annapurnas et le Langtang.

Le véritable but des agences est de s'assurer un monopole et d'éliminer des concurrents individuels qui ne payent aucune taxe.

En théorie le candidat trekkers devrait pour obtenir le permis TRC, payer à l'agence un service minimum tel qu'un guide ou un porteur pour toute la durée du trek.

En pratique certaines agences proposent le permis TRC sans l'associer à aucun service mais en facturant divers frais... au prétexte qu'elles doivent payer des taxes...sur un service qu'elles ne fournissent pas !

A peine entré en vigueur le système est dévoyé !

La taxe exigée par les maoïstes.

L'accord de paix signé le 21 novembre entre le gouvernement provisoire et les maoïstes prévoit en son article 5.2 que toute extorsion de fonds est interdite.

Cela devrait mettre fin aux donations forcées.

En octobre et novembre des touristes de plus en plus nombreux refusaient de payer sans que cela donne lieu à des incidents.

A l'avenir un refus ferme et poli devrait être opposé à toute demande des maos.

Trekking responsable :

Baucoup de trekkers ne se soucient ni de l'âge de leurs porteurs ni de leur équipement.

Baucoup de groupes évoluent sans se poser de questions avec des porteurs âgés de 13 ou 14 ans voire moins... portant 30 kilos ou plus!

Plus le trek est difficile plus les porteurs sont jeunes, ceux qui n'ont aucune idée de ce qui les attend acceptent les pires conditions !

Il est de la responsabilité de tout trekkers même s'il a acheté son voyage dans son pays de vérifier qu'il va évoluer avec des porteurs adultes (au moins âgés de 16 ans) dotés d'un équipement minimum adapté au parcours et ceci ...avant le départ !

C'est le seul moyen d'obliger les agences à ne pas exploiter des enfants !

Le Népal a ratifié les conventions internationales qui prohibent le travail des enfants mais cette réglementation est bafouée à grande échelle .

à suivre